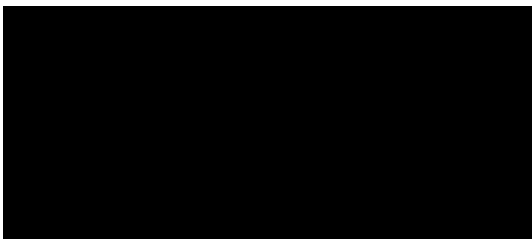


PAR COURRIEL

Québec, le 8 mai 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.466

,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 24 janvier dernier, visant à obtenir au sujet du contrat accordé à madame Josée Doyon pour le projet de mise en œuvre du projet de loi 15 :

- Tout document, courriel ou échange au sujet de la conclusion de ce contrat;
- Copie du contrat;
- Copie des factures.

Vous trouverez ci-joint copie des documents répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans ces derniers ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements appartenant à un tiers, d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans ainsi que de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées, et ce, conformément aux articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

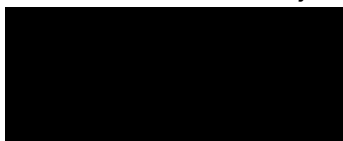
... 2

Par ailleurs, les autres documents recensés dans le cadre du traitement de votre demande ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, de renseignements appartenant à un tiers, d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans ainsi que de renseignements personnels en vertu des articles 14, 23, 24, 37, 53 et 54 de la loi précitée.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-68